

RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-042

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-042 INTITULÉ «RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 04-91 DE FAÇON À INTÉGRER DES NORMES POUR L'INSTALLATION DE STRUCTURE EN FORME DE DÔME DANS LES ZONES INDUSTRIELLES»

ATTENDU que la municipalité du village St-Pierre a adopté son règlement de zonage le 4 septembre 1991 sous le no 04-91 en vertu de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et que la M.R.C. de Joliette a émis son certificat de conformité le 22 octobre 1991;

ATTENDU que le conseil a reçu des demandes afin de modifier le règlement de zonage ;

ATTENDU qu'un avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2015 et que le règlement sera soumis à la consultation publique le 5 août 2015 ;

POUR CES MOTIFS, que le conseil adopte le règlement no 2015-042 et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

Le règlement de zonage numéro 04-91 est modifié par l'ajout de l'article 5.7 suivant :

5.7 DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES INDUSTRIELLES

Formes architecturales

1. Les structures d'acier à profil circulaire ou voûte en demi-cercle sont autorisées pour toutes fins dans les zones industrielles. Les structures d'acier recouvertes d'une toile de polyéthylène sont spécifiquement autorisées dans ces zones.
2. Ce type de structure est autorisé uniquement comme usage accessoire à des fins d'entreposage à un usage principal.
3. La structure doit respecter une marge avant minimale de trente cinq (35) mètres
4. Pour être autorisé, l'usage principal du terrain doit être commercial ou industriel
5. Ce type de structure est limité à trois (3)

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

Avis de motion	8 juillet 2015
Présentation 1 ^{er} projet	8 juillet 2015
Avis public assemblée consultation publique	10 juillet 2015
Assemblée consultation publique	5 août 2015
Présentation du second projet	2 septembre 2015
Avis public demande de participation à un référendum	3 septembre 2015
Adoption du règlement	7 octobre 2015
Approbation de la MRC	21 octobre 2015
Avis public d'entrée en vigueur	21 octobre 2015

Édith Gagné
Secrétaire-trésorière, Directrice Générale